



CR - officiel – CA_12 10 2024

Conseiller.e.s présent.e.s ou représenté.e.s à la réunion: Valérie Grusenmeyer, Jean-Pierre Delorme, Natacha Delpoux, Connie Mayer, Daniel Strub, Agnes Leclerc, Marcel Ricordeau. Thierry De Noblens.

A l'ordre du jour :

1 Vie associative.....	2
1.1 Point Finances.....	2
1.2 Relance des adhésions.....	2
1.3 Sorties nature.....	2
1.4 Possibilité formation adhérents avec le FDVA 1.....	2
2 Communication du CEA.....	2
2.1 Nouveau site du CEA.....	2
2.2 Emission radio « Les Oiseaux d’Ariège » par Thierry et Marcel.....	2
3 Participation à des actions collectives.....	2
3.1 Mobilisations / Gravières.....	2
3.2 Conférence le 3 octobre à 18h au cinéma de Lavelanet.....	3
3.3 Proposition de rencontre de la part de l’ASPAS.....	3
3.4 Proposition de rencontre de la part d’une scientifique du CNRS.....	3
3.5 Evènement commémoratif Rémi Fraisse le 26 octobre (Sivens 10 ans).....	3
3.6 Avec FNE-OP, argumentation écologique et juridique / développement photovoltaïque.....	3
3.7 Campagne Secrets Toxiques.....	3
4 Participation à des instances administratives.....	3
4.1 Réunion avec le Préfet le 1ier octobre / gravières.....	3
4.2 Enquête publique PLUi Com com Pays d’Olmes jusqu’au 28 octobre.....	3
4.3 Enquête Publique / projet charte PNR 2025-2040 du 14 10 au 24 11 24....	4
5 Actions en justice.....	4
5.1 Recours / arrêté chasse Pigeon ramier ESOD 2024-2025.....	4
5.2 Vote délibération action Cour d’Appel carrière St Lary.....	4
5.3 Sentier de randonnée PR étangs de la Camisette et Pic de la Camisette. .4	
5.4 Succès : le Juge des référés-libertés suspend la chasse au Lagopède alpin en Ariège.....	5
5.5 Succès : nous décidons par Internet, de défendre cette ordonnance attaquée par le Ministère, devant le Conseil d’État qui nous donne raison.....	5
5.6 Recours indemnitaire / lagopèdes tués illégalement de 2016 à 2021 déposé le 30 sept.....	5
6 Dossiers.....	5
6.1 Action de protection du cerf au brame.....	5
6.2 Projet de réintroduction du castor.....	5
6.3 Projet création retenue d’eau Gérac.....	6

6.4	Projet de déviation de Salvayre.....	6
6.5	Projet de déviation de Tarascon.....	6
6.6	Projet d' observatoire à Guzet.....	6
6.7	Centrale photovoltaïque au sol et flottante,« La Mondonne » à Tourtrol et Manses.....	6
6.8	Nouveau projet de centrale photovoltaïque au sol à Montaut.....	6
6.9	Nouveau projet de recherche minière - tungstène et or - à Salau.....	7
6.10	Déboisement imposé en vue du déroulement des lignes de fibre optique	7
6.11	Réunion Cap Ours du 2 octobre en visioconférence.....	7
7	Message de demande d'aide reçu de la part d'une adhérente.....	8
7.1	Dépôt déchets BTP sur terrain privé.....	8
8	Infos.....	8

1 Vie associative

1.1 Point Finances

Il faudra penser à régler avant le 30 novembre à GANDI l'adresse contact@cea09ecologie.org

1.2 Relance des adhésions

Relance des adhérents 2024 faite le 9 octobre. Prévoir les prochaines fois de ne relancer que la liste de ceux qui n'ont pas ré-adhéré.

1.3 Sorties nature

* L'agenda des sorties 2024 est en ligne au site du CEA (taper *sorties nature CEA* ds l'onglet *Rechercher*) où les inscriptions aux sorties nature se font avec Hello asso. Éventuellement aussi par téléphone.

1 sortie encore à l'agenda : Le rut de l'isard à Orlu le 10 Novembre avec Dominique Alard.

1.4 Possibilité formation adhérents avec le FDVA 1

Jean Pierre va demander cette aide financière si possible pour une journée de formation juridique,

2 Communication du CEA

2.1 Nouveau site du CEA

L'équipe progresse à réaliser son projet qui se dessine peu à peu. Elle espère présenter une version suffisamment aboutie du nouveau site pour l'AG de 2025.

Afin d'actualiser différents sujets, thèmes de lutte ou thèmes d'intérêt naturaliste ou d'activité humaine sympa, l'équipe du site fait appel à des rédacteurs administrateurs ou adhérent.e.s pour des articles simples et synthétiques, éventuellement illustré d'un document.

2.2 Emission radio « Les Oiseaux d'Ariège » par Thierry et Marcel

Enregistrée le 19 septembre. Le podcast est écoutable au site de radio Transparence avec ce lien <https://www.radio-transparence.org/acceuil/categories/alternatives-ecologiques>

3 Participation à des actions collectives

3.1 Mobilisations / Gravières

Le collectif Stop Gravières demande un moratoire sur tout nouveau projet d'extraction en Ariège et l'arrêt immédiat de l'enfouissement des déchets. L'adaptation de l'industrie au défi environnemental de notre planète doit être planifiée et accompagnée. Voir au site du CEA, le texte complet du communiqué Démarches juridiques, constats... Il est temps de stopper l'extension des gravières en Ariège.

Voir à § 4.1 Réunion avec le Préfet le 1ier octobre / gravières

3.2 Conférence le 3 octobre à 18h au cinéma de Lavelanet

Succès de l'évènement organisé par le collectif « Touche pas à mon Touyre », le Chabot et le CEA : la conférence de 2 scientifiques du CNRS Toulouse, intitulée « **Ressources en eau. Quel avenir en Pays d'Olmes ?** » suivie des interventions militantes d'Henri Delrieu et de Gilbert Chaubet pour exposer en quoi le détournement du Touyre (en vue de renforcer l'alimentation du lac de Montbel), est un très mauvais choix que nous contestons.

Salle pleine (106 personnes) et 20 autres refusées pour cause de sécurité d'une salle de ciné.

Le PDF de cette conférence très intéressante, illustré de schémas notamment du cycle de l'eau, sera lisible au site du CEA.

3.3 Proposition de rencontre de la part de l'ASPAS

Laurie Fredoueil, juriste junior nouvellement arrivée à l'ASPAS dans le cadre du partenariat entre l'ASPAS et la fondation Clamor-Terrae, chargée des dossiers juridiques des départements suivants : 09, 31, 64, 65, 66, nous a contacté pour savoir si nous serions d'accord pour que l'on se rencontre courant octobre (en fonction de vos disponibilités) afin que l'on puisse discuter des actions juridiques de notre association, de l'ASPAS et de celles que nous pourrions mener ensemble ? Plusieurs d'entre nous souhaitent participer à cette rencontre.

3.4 Proposition de rencontre de la part d'une scientifique du CNRS

Mme Caroline Guibet Lafaye nous propose un entretien d'une heure et demie avec plusieurs des membres du CEA, <https://cv.archives-ouvertes.fr/caroline-guibet-lafaye>. Nous allons la joindre pour mieux comprendre sa proposition et éventuellement lui donner un rdv.

3.5 Evènement commémoratif Rémi Fraisse le 26 octobre (Sivens 10 ans)

Un arbre a été planté il y a 10 ans en hommage à Rémi Fraisse au Parc de Bouychères à Foix. L'évènement serait de faire un moment d'expression contre les répressions à l'encontre des mouvements associatifs humanitaires et environnementaux. En profiter pour faire une conférence de presse à 11h suivi d'une prise de parole et d'un pique-nique au Parc à 12h. Nous invitons les adhérents à cet évènement auquel nous participerons.

3.6 Avec FNE-OP, argumentation écologique et juridique / développement photovoltaïque

Nous avons participé à une visio de présentation de l'avis critique du CNPN émis récemment sur la politique de développement tout azimut du photovoltaïque et particulièrement dans les espaces agricoles ou forestiers et sur les retenues d'eau. Avec Hervé Hourcade, le souhait a été avancé qu'avec un travail de sa part et à la suite d'une seconde visio, une synthèse présente une argumentation écologique et juridique pour aider les militants sur le terrain.

3.7 Campagne Secrets Toxiques

Nous achetons plusieurs BD pour qui cela intéresse (7 €).

4 Participation à des instances administratives

4.1 Réunion avec le Préfet le 1ier octobre / gravières

Beaucoup d'invités très divers, cependant les représentants des associations ont pu librement s'exprimer. Agnès y a représenté le CEA. **Il semble que l'administration se rende enfin compte que les carriers l'a dupée en contrôlant très mal les déchets du BTP qu'ils ont l'autorisation d'enfouir dans la nappe ! Des engagements oraux ont été pris par l'administration en matière de contrôles et d'analyses des polluants présents dans l'eau de la nappe.**

4.2 Enquête publique PLUi Com com Pays d'Olmes jusqu'au 28 octobre

Le CEA va déposer un avis à l'Enquête Publique. Gilbert a rencontré le Commissaire Enquêteur pour en savoir plus sur certains aménagements touristiques prévus et sur la prise d'eau du Touyre à Laroque en vue du détournement de l'eau de la rivière vers le lac de Montbel, mais ce monsieur était fort peu informé !...

4.3 Enquête Publique / projet charte PNR 2025-2040 du 14 10 au 24 11 24

* La gestion de la biodiversité, curieusement, ne paraît pas le point fort de cette nouvelle charte du PNR qui a choisi notamment de laisser à l'Etat la gestion de l'ours, sur avis du préfet de région et du refus des responsables PNR d'assumer la médiation avec les communes adhérentes opposées à la présence du plantigrade.

Le CEA déposera un avis à l'EP / biodiversité, notamment sur la démission du PNR par rapport à la gestion de la présence de l'ours.

* Réunion publique le vendredi 25 octobre à 18 h à la salle polyvalente de Cadarcet.

5 Actions en justice

5.1 Recours / arrêté chasse Pigeon ramier ESOD 2024-2025

Nous disposons d'un délai au 7 décembre 2024 pour déférer l'arrêté ESOD 2024/2025 du 25 juin 2024 à la suite de notre recours gracieux du 4 août.

Thierry de Noblens, membre du Conseil collégial, expose que cet arrêté permet entre autres, de détruire des pigeons ramiers du 21 février au 31 mars 2024, juste après la fermeture de la chasse à cet oiseau, sans autorisation préfectorale, en pleine période de reproduction et de migration pré-nuptiale, alors qu'aucun élément en CDCFS prouvant des dégâts pendant cette période précise n'a été apporté. De plus, l'arrêté concerne un nombre important de communes où il n'y a aucune culture susceptible de subir des dégâts de pigeons. C'est pourquoi il propose de demander en justice l'annulation et si nécessaire la suspension de cet arrêté préfectoral.

A l'issue du vote, Les membres du Conseil collégial décident à l'unanimité :

- D'autoriser l'association, représentée par ses co-présidents en exercice, à engager un recours devant le Tribunal administratif compétent, le cas échéant, en référé contre l'arrêté préfectoral portant sur le classement du pigeon ramier comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts et définissant les périodes et les modalités de destruction pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.
- A cette fin, de mandater et donner pouvoir à Maître Alice Terrasse, avocate au barreau de Toulouse pour représenter et défendre les intérêts de l'association auprès des juridictions administratives dans le cadre de ces procédures.

5.2 Vote délibération action Cour d'Appel carrière St Lary

Le porteur de projet PLO a fait appel de la décision d'annulation de l'autorisation d'exploiter.

Le co-président Marcel Ricordeau expose plusieurs arguments en faveur de l'illégalité de l'arrêté d'autorisation délivré par le préfet le 6 juillet 2020, que le tribunal en première instance a annulé, notamment en ce qu'il vaut dérogation au titre de la législation espèces et habitats protégés (absence de recherche de solutions alternatives satisfaisantes, insuffisance des mesures proposées pour maintenir les espèces concernées dans un état de conservation favorable, et absence de raison impérieuse d'intérêt public majeur).

A l'issue du vote, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité :

- de confirmer le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse, en date du 18 avril 2024, lequel annule l'arrêté du 6 juillet 2020 autorisant la SAS Carrières 4 saisons d'exploiter la carrière aux lieux dits « Cabanasse » et « Goulau » sur la commune de SAINT LARY,
- et à cette fin, de mandater Me Julie ROVER Avocate au Barreau de TOULOUSE, pour défendre les intérêts statutaires de l'association dans cette affaire.

5.3 Sentier de randonnée PR étangs de la Camisette et Pic de la Camisette

Nous confirmons que nous voulons agir en justice pour absence d'évaluation d'incidences Natura 2000 pour l'installation de ce sentier (délibération votée le 15 juin en ce sens en cas de refus du préfet, ce qui est le cas).

5.4 Succès : le Juge des référés-libertés suspend la chasse au Lagopède alpin en Ariège.

Nos avocates constatent dans le rendu de ce jugement, *l'effort de motivation de la part du juge qui reprend l'intégralité de nos arguments. De surcroît, l'État est condamné à verser au CEA une somme de 1500 euros.*

Et donc Thierry nous informe que seul 1 lagopède a été tué cette saison de chasse, entre la date d'ouverture et la date du jugement, 9 oiseaux ayant ainsi été potentiellement épargnés.

5.5 Succès : nous décidons par Internet, de défendre cette ordonnance attaquée par le Ministère, devant le Conseil d'État qui nous donne raison

En effet, le Ministère de la Transition Ecologique décide d'aller au Conseil d'État contester la décision du juge prise en référé-liberté annulant les quotas de chasse aux lagopèdes pour cette saison de chasse. **Estimant que la décision du juge est fort bien argumentée, nous décidons le 16 octobre de défendre celle-ci en mandatant maître Alice Terrasse pour représenter les intérêts de l'association à l'audience du Conseil d'État prévue le 18 octobre.**

Le 18 octobre au soir, Alice Terrasse nous écrit : *Nous avons l'immense plaisir, Julie et moi, de vous annoncer la victoire du CEA devant le Conseil d'Etat qui vient, par une ordonnance de ce jour, de confirmer l'ordonnance du Juge des référés-libertés du TA de Toulouse du 4 octobre dernier.*

Au-delà de cette excellente de nouvelle pour le Lagopède alpin, qui se voit reconnaître au plus haut niveau de nos juridictions, un état très préoccupant de ses populations dans les Pyrénées, le CEA, par cette action, a fait avancer le droit de l'environnement.

En effet, c'est la première fois en France que la plus haute juridiction a jugé en faveur d'un requérant ayant usé du référé-liberté en matière environnementale. Cette décision s'inscrit dans la continuité de l'ordonnance du Conseil d'État du 20 septembre 2022, qui a reconnu le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé comme une liberté fondamentale au sens de l'article L.521-2 du code de justice administrative (mais qui avait rejeté le recours in fine).

La décision du Conseil d'État concernant le Lagopède alpin marque donc une étape importante dans l'application concrète de ce principe, en confirmant que la protection de l'environnement et de la biodiversité peut désormais bénéficier de cette voie de droit.

A utiliser avec parcimonie toutefois car vous l'avez compris les conditions d'admission sont très strictes. Notre lagopède a pu en bénéficier et c'est tant mieux !

Il faut désormais s'attendre aux foudres de la FNC mais vous en avez l'habitude.

Merci de nous avoir fait confiance. »

5.6 Recours indemnitaire / lagopèdes tués illégalement de 2016 à 2021 déposé le 30 sept.

Cette fois nous demandons la réparation des préjudices écologique et moral, soit une somme conséquente car ces oiseaux ont un prix estimé officiellement.

6 Dossiers

6.1 Action de protection du cerf au brame

Via l'association l'APRAD, nous avons fait passer à *Reporterre* et à une liste d'autres medias (le Monde,...) un texte pour une tribune en défense du cerf au brame contre la chasse, y compris au trophée, dont il est victime. Presqu'une douzaine d'associations nationales (L'ASPAS, One Voice, ...) ont accepté de co-signer cette tribune avec le CEA.

Notre tribune est parue le 16 octobre : <https://reporterre.net/Interdisons-la-chasse-lors-du-brame-du-cerf#forums>

6.2 Projet de réintroduction du castor

* Le don du Fond Demain sur la Terre de 10000 € attribué au CEA pour le projet de réintroduction servira avant tout à rétribuer le travail de Marion pour ce projet ainsi que ses frais professionnels.

* L'association dédiée A L'Eau Castor a besoin d'un bon coup de main de la part de Marion pour se lancer et s'étoffer (organiser un évènement pour le lancement de l'association avec la projection du film Le retour du sauvage et embaucher un.e jeune en service civique).

* **Projection du film *Le retour du sauvage* au cinéma Rex à Pamiers, 18h, le 12 novembre.**
Comme on dit, venez nombreux pour soutenir le lancement de l'association A L'eau Castor à cette occasion.

6.3 *Projet création retenue d'eau Géraç*

Rappel : Hervé a adressé au préfet le 31 juillet pour les associations FNE-OP, Neo, Chabot et CEA, un courrier lui demandant « *de bien vouloir faire usage de votre pouvoir de police notamment issu des articles L. 181 et suivants et R. 181-1 et suivants du code de l'environnement, en mettant en demeure le syndicat mixte de Guzet de bien vouloir dans un délai approprié et avant tout commencement des travaux, procéder à des investigations complémentaires afin d'identifier selon les critères légaux du L. 211-1 dudit code, des zones humides au droit du projet, comprenant l'emprise de l'ensemble des travaux projetés.* »

6.4 *Projet de déviation de Salvayre*

En août le CEA ainsi que NEO ont déposé chacune un avis défavorable à la consultation publique. Hervé a demandé quelles associations veulent déposer un recours en justice. Le CEA a répondu positivement.

L'arrêté de demande de dérogation à destruction d'espèces protégées a été publié le 2 octobre. Nous demandons au cabinet toulousain Terrasse-Rover (nos avocates) si elles accepteraient de représenter l'association en cette affaire.

6.5 *Projet de déviation de Tarascon*

En attente de l'étude d'impact pour l'examiner.

6.6 *Projet d'observatoire à Guzet*

* Alice a écrit au préfet pour « *une mise en demeure de la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES de déposer un dossier de demande de dérogation au titre de la destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement ou la perturbation intentionnelle d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et la destruction, l'altération ou la dégradation des habitats d'espèces protégées au titre des articles L. 411-1 et suivants du code de l'environnement, dans le cadre d'un projet de construction d'un observatoire astronomique du Cap de Guzet sur la commune d'USTOU.* »

Nous avons donc un délai de recours contentieux expirant au 26 novembre 2024.

* La mairie d'Ustou veut nous envoyer par la poste les documents que nous avons demandés concernant le permis et le projet contre paiement de 57 € de frais d'impression, mais nous demandons l'envoi d'une version numérique des documents.

* **Constat de nouveaux travaux sur le site et synthèse par Lilian listant les illégalités du projet : nous demandons à Alice de nous donner son avis.**

6.7 *Centrale photovoltaïque au sol et flottante, « La Mondonne » à Tourtrol et Manses*

Le projet, porté par la société NEOEN, se localise sur une gravière issue de l'exploitation d'une carrière (arrêt de l'exploitation en 2018). La partie du parc photovoltaïque flottant occupe 14,2 ha soit 53 % de la surface de la gravière. La partie du parc photovoltaïque au sol occupe 0,95 ha. La puissance installée globale est d'environ 29,1 Mwc.

Avis critique de la MRAe du 11 07 2024 : *Compte tenu de ces éléments, la MRAe considère que la justification de l'implantation du site n'est pas suffisamment étayée (absence de recherche de site alternatif et étude de variante limitée) sans démonstration du moindre impact environnemental de la solution retenue. Elle estime que l'étude d'impact doit intégrer la recherche de solutions de substitution raisonnables présentant des sensibilités environnementales moins importantes que le site retenu.*

Le projet se situe en zone d'expansion et même d'écoulement de crue, et en zone Natura 2000. En plus la zone de quiétude pour les nombreux oiseaux fréquentaient la retenue n'est pas suffisante.

6.8 *Nouveau projet de centrale photovoltaïque au sol à Montaut*

Le projet est localisé sur la commune de Montaut, en Ariège (09). Le parc photovoltaïque au sol, d'une puissance totale d'environ 16,6 MWc, pour une production annuelle estimée à 23 GWh, sera installé au sein d'une surface clôturée d'environ 16,1 ha. Ce parc coexistera avec une activité d'élevage

de bovins. La construction du parc agrivoltaïque nécessite un défrichement d'une zone d'une superficie de 17,94 ha autrefois dédiée à la production de fruits à coque, notamment de noisetiers, qui s'est progressivement transformée en forêt de chênes, en raison de l'abandon de l'activité agricole depuis 38 ans,

Avis Mrae 05 09 2024 sur ce projet porté par la société Bayware prévu sur une surface au sol de 16,1 ha : En conclusion, la MRAe considère que l'implantation d'un projet photovoltaïque sur ce secteur est incompatible avec les objectifs de protection des habitats naturels, des espèces en présence et du paysage, et que le travail de recherche d'un site alternatif doit être engagé.

6.9 Nouveau projet de recherche minière - tungstène et or - à Salau

Le PERM de Couflens attribué pour 5 ans en 2017 à Variscan Mines est caduque depuis février 2022, laissant le champ libre à une nouvelle demande, mais la clôture administrative des travaux réalisés à l'occasion de ce permis, ainsi que la fermeture de la mine n'ont toujours pas été exécutés par Variscan Mines. Par ailleurs, nous sommes dans l'attente d'un nouveau jugement au Conseil d'État sur la validité juridique de ce permis puisque l'Etat a entrepris d'y contester la décision d'annulation de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Or le 20 juin 2024, la SAS Néometal (actionnaires : Michel Bonnemaïson, sa femme, et cinq autres) a adressé au Ministre chargé des Mines, une demande de Permis Exclusif de Recherche de Mines (PERM) dit « *Montagne Ariégeoise* », pour une durée de cinq ans. Le dossier n'est pas encore à l'étude car il a été renvoyé comme incomplet. Et cette fois, plus de Variscan ou d'Apollo Minerals.

Le projet de NEOMETAL, d'un investissement total de 12.56 M€, s'articule autour de trois objectifs :

- Développer l'étude du gisement de tungstène du Pic de la Fourque (commune de Couflens).
- Estimer les extensions de ce gisement vers l'ouest et vers l'est (communes d'Ustou, Aulus les Bains, Auzat).
- Évaluer la faisabilité d'une filière industrielle amont pour le tungstène.

Pour exposer le projet, le président de Néoméтал, Emmanuel Henry, ancien directeur général de Trafigura, géant helvético-singapourien du négoce de matières premières, a réuni le 18 septembre les élus départementaux, président du PNR compris, et ceux des communes voisines concernées par ce projet d'exploration d'une superficie de 101 km², mais non pas les élus de la commune de Couflens : bref, ça commence bien mal cette nouvelle affaire que nous suivons de près avec les associations partenaires, en particulier Stop Mine Salau, instruites de l'expérience précédente.

Plus que le tungstène dont rien ne prouve qu'il en reste plus que les 3500 tonnes inventoriées à la fin de l'ancienne exploitation par le BRGM, il semble bien que ce soit l'or qui attire la convoitise des porteurs du projet, tandis que l'amiante et ses ravages ne sont bien sûr pas à l'ordre du jour. Les élus, hormis le Conseil de Couflens, seront-ils dupes une nouvelle fois des boniments de M. Bonnemaïson ?

6.10 Déboisement imposé en vue du déroulement des lignes de fibre optique

Alertés par des propriétaires obligés de signer une convention, et par le Groupe National de Surveillance des Arbres d'un déboisement sans distinction sur une largeur de 10 m imposé par le CD 09 sur plusieurs communes en vue du passage de la fibre optique, nous regardons de plus près ce qu'il en est, y compris juridiquement. Pour cela, nous attendons de recevoir les documents du projet.

Et si quelqu'un.e sait utiliser le logiciel gratuit QGIS pour exporter les données des tableaux Excel et les faire apparaître sur une carte afin d'avoir la localisation précise des espèces protégées d'oiseaux, de chauve-souris, etc... Nous serions très intéressés.

6.11 Réunion Cap Ours du 2 octobre en visioconférence

- Présentation par Alain de l'ADET à l'aide de graphiques de l'état de consanguinité de la population ursine actuelle et des prévisions à l'horizon 2030 si aucune réintroduction n'est réalisée. Sur la base de $R^2=0.93$, Le coeff moyen est de 15.6% . Les risques de dégénérescence sont probables à partir de 20%.
- L'ADET propose de faire réaliser une expertise scientifique de type muséum national pour estimer l'état de la population. Le financement est recherché par dépôt de projet par mécénat du mouvement 1% pour la planète. <https://www.onepercentfortheplanet.fr/>

- Relancer un plaidoyer pour la régulation par de nouvelles réintroductions par une mobilisation associative citoyenne et création de groupes de travail.

7 Message de demande d'aide reçu de la part d'une adhérente

7.1 Dépôt déchets BTP sur terrain privé

Une adhérente nous a transmis des photos d'une décharge de matériaux d'un entrepreneur du bâtiment de Lorp, dans laquelle seraient mélangés des produits non inertes. Il nous faut avant toute démarche, aller vérifier et de faire si possible des photos représentatives de la situation. Daniel et Bertrand iront voir sur place.

8 Infos

Nouvelles dégradations des locaux de FNE Occitanie Pyrénées à Toulouse : cette fois c'est la Coordination Rurale 32 qui a déversé des déchets, de la paille et autres devant la maison de l'Environnement ds la nuit du 6 octobre. Photos et explications au communiqué FNE avec ce lien: <https://693hv.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/sh/SMK1E8tHeFuBmOzrVcONvWgVX5f9/tUIAVWEgyVTB>

La réunion s'est tenue le samedi 12 octobre de 15h à 18h aux FR à Foix